

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes et
Droits Indirects

ARRETE N° 119 /MEF/OTR/CG/CDDI

fixant la liste des marchandises pouvant entrer en entrepôt spécial

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Vu la loi n° 2012-016 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) modifiée par la loi n°2015-011 du 02 décembre 2015 ;

Vu la loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national en son article 157 et suivants ;

Vu le décret n° 2016-017/PR du 18 février 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes ;

Vu le décret n°2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n°2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Sur proposition du commissaire général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe conformément à l'article 165 de la loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national la liste des marchandises pouvant entrer en entrepôt spécial.

Article 2 : Sont admissibles en entrepôt spécial :

- les produits pétroliers ;
- les tabacs ;
- les vins ;
- les substances explosives ;
- les marchandises nécessitant des installations spéciales pour leur conservation ;
- les marchandises dont le séjour en entrepôt présente des dangers particuliers ou sont susceptibles d'altérer la qualité des autres produits.

Article 3 : Les conditions de séjour de ces marchandises sont régies par les dispositions communes aux entrepôts de stockage définies aux articles 157 et suivants du code des douanes national.

Article 4 : Le commissaire général de l'Office Togolais des Recettes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Journal officiel de la République Togolaise.

08 JUIN 2020

Fait à Lomé, le _____

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Ampliations :

- MEF/Cab.....02
- S.G..... 01
- CG.....01
- CDDI.....01
- CI.....01
- Ttes Dir/Div.....01
- Ts Bur/Poste/Brig.....01
- PAL.....01
- Archives.....01
- JORT.....01

SIGNE

Sani YAYA

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général



Badanam PATOKI